AGNICO EAGLE
COMPLEXE MINIER GOLDEX

MINE
AKASABA
OUEST

CADRE DE BON VOISINAGE

2026 - 2027

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE

- Notre approche en matière de relations avec les communautés
- Mécanisme de traitement des demandes et préoccupations
- Mise en contexte du projet

MODALITÉS DU CADRE

- Démarche
- Objectifs
- Secteurs visés par le cadre
- Processus d'évaluation et de révision

PROGRAMMES DU CADRE

- Gestion des poussières
- Sécurité routière
- Gestion des dynamitages et des vibrations
- Gestion du bruit
- Gestion de l’eau
- Communication

CONTACTS

CONTEXTE

NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Le respect des communautés voisines où nous exerçons nos activités demeure une valeur fondamentale de notre politique de développement durable. Dans le cadre de la deuxième édition de notre cadre de bon voisinage, nous avons poursuivi notre engagement à renforcer le dialogue et la collaboration avec nos voisins. Durant la période estivale, nous avons réalisé un sondage afin de mieux comprendre leurs attentes et préoccupations. Les résultats ont été analysés et pris en compte pour proposer une version révisée du cadre, laquelle a été présentée à notre comité de suivi composé de résidents du secteur. Enfin, à la fin de l'année 2025, nous avons partagé les ajustements apportés lors d'un café citoyen, confirmant notre volonté de bâtir des relations basées sur la transparence, l'écoute et la confiance.

CONTEXTE

MÉCANISME DE TRAITEMENT DES DEMANDES ET PRÉOCCUPATIONS

Agnico Eagle s’engage à agir avec diligence et de façon responsable lorsque ses opérations peuvent générer des impacts auprès des communautés avoisinantes. Ce cadre s’ajoute au mécanisme de traitement des demandes et des préoccupations, ci-dessous, déjà existant. Ainsi, le voisinage visé par le présent cadre peut bénéficier de notre soutien pour toute préoccupation citoyenne concernant les opérations du complexe minier Goldex incluant la mine Akasaba Ouest.

ÉTAPE 1 / JOUR 1

Un citoyen partage une question / préoccupation

ÉTAPE 2 / JOUR 2

L’équipe fait un suivi dans un délai de 48 H avec le citoyen pour recueillir toute l’information et ses commentaires

ÉTAPE 3 / JOUR 3-4

Dans un délai raisonnable l'équipe procède aux actions suivantes avec le ou les secteurs concernés :

- Vérifications des faits
- Identifications des sources et des mesures correctives

ÉTAPE 4 / JOUR 5

L'équipe contacte par téléphone le citoyen pour échanger sur l’état de la situation

ÉTAPE 5

Suivant un signalement, un formulaire de rétroaction est envoyé au citoyen

MODALITÉS DU CADRE

DÉMARCHE

En 2025, nous avons renforcé notre engagement envers les communautés voisines en travaillant à la mise à jour du cadre de bon voisinage. Voici les principales actions réalisées avec la participation active des résidents pour concrétiser cette démarche :

- **Réalisation d'un sondage** durant la période estivale afin de recueillir les attentes des résidents et leur niveau de satisfaction du cadre actuel.
- **Analyse des résultats et intégration des recommandations** dans une version révisée du cadre.
- **Présentation de la version révisée à notre comité de suivi** composé de résidents et de représentants d'organisations du secteur.
- **Organisation d'un café citoyen à la fin de l'année 2025** pour partager les ajustements et échanger directement avec la communauté.

Ces initiatives illustrent notre volonté de bâtir un cadre évolutif, fondé sur le dialogue, la transparence et la collaboration, afin de renforcer des relations durables basées sur la confiance et l'écoute.

Note : L'élaboration et la mise en œuvre de ce cadre ne constituent pas une reconnaissance ou une admission de responsabilité, mais sont proposées dans une approche de bon voisinage. Ce cadre et son application ne peuvent être invoqués dans une action en justice.

OBJECTIFS

- Prendre en compte les préoccupations des résidents de manière équitable pour tous.

- Favoriser des relations harmonieuses avec le voisinage d'Akasaba Ouest sur des bases de confiance et d'écoute.

- S'engager à maintenir la qualité de vie et l'attractivité du secteur par des initiatives volontaires.

MODALITÉS DU CADRE

SECTEURS VISÉS PAR LE CADRE

Ce cadre s’applique aux adresses résidentielles voisines de la mine Akasaba Ouest qui sont localisées dans les secteurs autour des lacs Ben, Bayeul et Sabourin uniquement.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET PROCESSUS D’ÉVALUATION

Le cadre de bon voisinage est en vigueur depuis 2023 et est soumis à une révision tous les deux ans.

L'évaluation et la révision du cadre se fait en collaboration avec les voisins de la mine Akasaba Ouest ainsi que les autres parties prenantes. Mines Agnico Eagle se réserve le droit de modifier ce cadre, en tout temps.

GESTION DES POUSSIÈRES

Programme de suivi et de gestion

- Programme de suivi - 24 h/24 - 7 j/7
- Analyses de la qualité de l'air
- Suivis des matières particulaires et des retombées de poussières (de mai à octobre inclusivement)
- Échantillonnage annuel de la végétation
- Arrosage et épandage d'abat poussière. (Le chlorure de calcium permet de maintenir une fine couche humide à la surface de la chaussée, ce qui maintient la poussière au sol)
- Utilisation de pierre non-argileuse pour l’entretien des chemins sur le site et du chemin Goldex-Manitou
- Limite de vitesse de 40 km/h sur le site de la mine
- Concassage du minerai sous un abri muni d'un dépoussiéreur
- Système de dépoussiérage sur les foreuses
- Arrosage régulier des chemins et du minerai sur le site à l’aide de camions à eau en fonction de la température

PROGRAMMES DU CADRE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Programme de suivi et de gestion

- Sensibilisation trimestrielle sur la sécurité routière auprès des usagers du chemin Goldex-Manitou
    - Employés Agnico Eagle
    - Employés Eldorado Gold
    - Résidents du secteur
- Épandage d'abat-poussière à proximité du site et sur le chemin Goldex-Manitou. (Le nombre d'épandages est en fonction de la température et du niveau de poussière)
- Entretien assidu des chemins
- Circulation des véhicules lourds uniquement sur le chemin Goldex-Manitou

GESTION DES DYNAMITAGES ET DES VIBRATIONS

Programme de suivi et de gestion

- Suivis et analyses des vibrations en continu

- Pour les sautages :
  - Respect de la Directive 019 en vigueur pour l'industrie minière au Québec (la limite est de 12,7 mm/sec).

La Directive 019 sur l'industrie minière de Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs définit les vitesses maximales permises pour le cas où les activités minières s'effectuent à moins de 1 km d'un point d'impact. L'exploitant doit installer un réseau de surveillance des vibrations au sol et des pressions d'air à proximité des habitations ou des puits artésiens (entre une et trois stations installées aux habitations les plus rapprochées de la mine, à moins d'un avis contraire justifiant un autre emplacement). Pour une mine à ciel ouvert (le cas de la mine Akasaba Ouest), les critères sont présentés ci-dessous :

- La vitesse maximale des vibrations permise au sol dues aux opérations de sautage et enregistrées au point d'impact est de 12,7 mm/s;

- Le seuil maximal des pressions d'air à toute habitation est de 128 décibels linéaires;

- S'il y a présence d'habitations à moins de 1 km d'une telle mine, il est interdit de dynamiter entre 19 h et 7 h;

La mine Akasaba Ouest étant à environ 2 km des résidences les plus proches, ces normes plus restrictives sont rencontrées volontairement par Agnico Eagle.

- Communication annuelle des données de vibration par le biais d'un bilan envoyé à la maison et lors de rencontres du comité de suivi

- Horaire fixe des sautages (entre 12 h et 13 h et/ou 15 h et 16 h)*

- Inscription sur base volontaire aux avis de sautage automatisés

* En cas de sautage exceptionnel devant se faire en dehors de ces heures, un avis par message texte sera envoyé.

PROGRAMMES DU CADRE

GESTION DU BRUIT

Programme de suivi et de gestion

- Campagnes de suivis sonores trimestriels
- Sondes sonores sur le trajet effectué par le transport de minerai et à proximité du site
- Installation d'alarmes sonores à large bande sur les équipements mobiles
- Maintenance régulière des équipements
- Aucun transport de minerai dans la fosse entre 18 h et 6 h
- Chargement des bi-trains par chargeuse
- Conformité des équipements quant à la réduction sonore lors des opérations (ex : alarme de recul)
- Communication annuelle des données sonores par le biais d'un bilan envoyé à la maison et lors de rencontres du comité de suivi

GESTION DE L’EAU

Programme de suivi et de gestion

- Analyses de l'eau souterraine et de surface
- Maintien des suivis après la fermeture
- Communication annuelle des données sur la gestion de l'eau par le biais d'un bilan envoyé à la maison et lors de rencontres du comité de suivi

Compte tenu que l’ensemble des utilisateurs d’eau souterraine se trouvent à une distance supérieure du double de l’aire d’influence de la fosse, et qu’ils sont situés à l'amont hydraulique des sources potentielles de contamination, aucun impact n’est anticipé sur ces utilisateurs.

PROGRAMMES DU CADRE

COMMUNICATION

Outils de communication

- Tenue de 4 rencontres du comité de suivi par année
- Page Facebook
- Participation aux conseils de quartier
- Site internet
- Mécanisme de traitement des demandes et des préoccupations
- Deux occasions de rencontres avec les citoyens pour traiter des sujets tels que :
  - Résultats des programmes de suivis et de gestion
  - Mise à jour sur le projet minier
  - Validation du bon fonctionnement des moyens de communication
  - Partage des préoccupations
- Publication bisannuelle d'un bulletin d'information portant sur les opérations du complexe minier Goldex
- Un atelier informatif dont le sujet sera décidé en concertation avec le comité de suivi

CONTACTS

VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS?

PARLEZ-NOUS, NOUS SOMMES À L'ÉCOUTE

relations.goldex@agnicoeagle.com

819 874-7822, poste 4103224

abitibi.agnicoeagle.com

Agnico Eagle Complexe minier Goldex

AGNICO EAGLE